

Procès-verbal du conseil municipal du 17/06/2025

Qui s'est déroulé à 14h00 à la salle de réunion de la piscine sous la présidence de M. Jean-Pierre ALIBERT.

Présents : Mrs ALIBERT Jean-Pierre, AURIOL Daniel, COUGOULE Gilles, PECHOABIERTO Pascal, GINESTE Christian, VAYSETTES Joël, PAULHE Jérémy, Mmes LOISEAU Patricia, COURNUT Marie, CAZOTTES Emmanuelle

Absents : Mr MELANO Philippe

A 14h00 ouverture de la séance.

Secrétaire de séance : Mr COUGOULE G.

Mr ALIBERT informe le conseil qu'il y a 1 procuration :

Mr MELANO Philippe a donné procuration à Mr VAYSETTES Joel

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 11 avril 2025
- Compte-rendu des Décisions du Maire
- Convention avec la communauté de communes pour l'entretien des sentiers
- Composition du Conseil Communautaire fixée dans le cadre d'un accord local
- Créances éteintes
- Travaux d'Assainissement – Conclusion de la Commission d'Appel d'Offres – Plan de financement
- Bien soumis à droit de préemption : Déclaration d'Intention d'Aliéner d'une maison d'habitation, située dans le village du Truel, au prix de 90 000 €.
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal de la réunion du 11 avril 2025 :

Le conseil est POUR à l'unanimité

Compte-rendu des Décisions du Maire :

- Admission en non-valeur des titres de recettes suivants sur le budget Eau-Assainissement

Pour un **montant total de 45 €**

Exercice	Réf. titre	Motif de présentation	Montant
2020	R-1-77-1	Personne disparue	45.00 €

Convention avec la communauté de communes pour l'entretien des sentiers :

Mr le Maire informe le conseil que la commune a transféré à la communauté de communes l'entretien de certains sentiers d'intérêt communautaire.

Il convient de formaliser par convention les conditions et modalités de mise à disposition des services de la commune pour l'entretien de ces sentiers (à l'exception des GR736 et 62) :

- convention d'une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction,

- remboursement par la communauté de communes à la commune, d'un montant forfaitaire établi en fonction de la topologie des sentiers et du linéaire concerné suivant l'évaluation réalisée par le service technique. (934.50 €/an)

Le conseil est POUR à l'unanimité

Composition du Conseil Communautaire fixée dans le cadre d'un accord local :

Mr Le Maire informe le conseil qu'en prévision des prochaines élections municipales en 2026, les conseils municipaux doivent délibérer selon un accord local, sur le nombre de sièges de conseillers communautaires.

Le Maire indique au conseil municipal qu'il a été envisagé de conclure, entre les communes membres de la communauté un accord local, fixant à 28 sièges le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté, ce qui attribue 2 sièges à la commune du Truel.

Le conseil est POUR à l'unanimité

Créances éteintes :

Mr Le Maire informe le conseil que le service de gestion comptable a communiqué une ordonnance de la commission de surendettement, qui entraîne de plein droit l'effacement de dettes antérieures au jugement. Les dettes concernées sont d'un montant total de 806.08 € sur le budget général, et de 312.30 € sur le budget Eau-assainissement.

Le conseil est POUR à l'unanimité

Travaux d'Assainissement – Conclusion de la Commission d'Appel d'Offres – Plan de financement :

Mr Le maire informe le conseil que concernant les travaux d'assainissement il y a une seule entreprise qui a répondu à l'Appel d'Offres.

Il s'agit de l'entreprise GUIPAL de St-Affrique.

Le montant total des travaux se montent à 154 261.82 € HT (185 114.18 € TTC).

(Inférieur au montant prévisionnel de 205 841.50 € HT).

Le conseil est POUR à l'unanimité

Bien soumis à droit de préemption : Déclaration d'Intention d'Aliéner d'une maison d'habitation, située dans le village du Truel, au prix de 90 000 € :

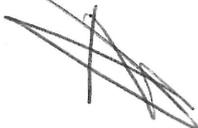
Mr Le Maire informe le conseil qui il y a la mise en vente d'un logement et demande si la Mairie doit préempter sur ce bien,

Le conseil est CONTRE la préemption à l'unanimité

Questions diverses :

Les sujets ayant tous été abordés la séance est levée à 14h30.

ALIBERT Jean-Pierre,
Le Maire



COUGOULE Gilles,
secrétaire de séance

